

Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMEDIATE

**PEABODY ENERGY ET ARCELORMITTAL
REÇOIVENT UNE AUTORISATION RÉGLEMENTAIRE DÉFINITIVE
POUR PROCÉDER AU RACHAT DE MACARTHUR COAL –
PEAMCoal établit le Crédit d'Acceptation Institutionnel**

St. Louis, Luxembourg, 13 octobre – Peabody Energy (NYSE : BTU) et ArcelorMittal (NYSE: MT) ont annoncé aujourd'hui avoir reçu l'autorisation du Ministère du Commerce de la République populaire de Chine de procéder à l'offre de rachat au comptant de A\$16,00 par action pour toutes les actions en circulation de Macarthur Coal Ltd (ASX : MCC).

Cela signifie que toutes les conditions réglementaires nécessaires à l'exécution de l'offre de PEAMCoal ont été aujourd'hui reçues.

« Cette action du Ministère du Commerce de la République populaire de Chine nous ouvre maintenant la voie pour achever cette transaction dans les délais prévus », a indiqué Gregory H. Boyce, Président et CEO de Peabody Energy. « Notre offre a été recommandée par tous les membres participants du Conseil d'Administration de Macarthur et constitue une prime considérable de 44 pour cent sur le prix de clôture du 11 juillet, juste avant que notre proposition ait été rendue publique. »

Aditya Mittal, Directeur financier et membre de la Direction générale Groupe d'ArcelorMittal a déclaré : « Nous avons soumis notre proposition initiale pour Macarthur il y a trois mois maintenant. Notre offre reste la seule soumise aux actionnaires de Macarthur et nous leur recommandons vivement de l'accepter sans délai afin de bénéficier de cette prime importante sur leur investissement. »

PEAMCoal a également annoncé avoir établi un Crédit d'Acceptation Institutionnel (Institutional Acceptance Facility - IAF) pour offrir une plus grande flexibilité aux actionnaires institutionnels dans l'acceptation de l'offre. UBS se chargera d'opérer l'IAF, qui permet aux investisseurs institutionnels éligibles de Macarthur ne souhaitant pas accepter l'offre jusqu'à ce qu'elle soit devenue

inconditionnelle de déclarer leur intention d'acceptation de l'offre avant qu'elle ne devienne inconditionnelle.

Une copie de la déclaration du troisième soumissionnaire supplémentaire de PEAMCoal est jointe. Cette déclaration a pour objet de fournir de plus amples informations sur l'IAF.

PEAMCoal paiera aussi les commissions de courtage aux courtiers qui initient des autorisations valables de l'offre aux paquets d'actions Macarthur détenus par les actionnaires individuels de Macarthur, dans les termes exposés dans la déclaration du troisième soumissionnaire supplémentaire.

Il n'y a aucune raison de différer l'acceptation de l'offre. Afin de maximiser les chances de recevoir A\$16,00 au comptant pour chaque action Macarthur qu'ils détiennent, les actionnaires de Macarthur devraient accepter l'offre de PEAMCoal dès que possible afin de permettre à PEAMCoal d'obtenir un intérêt dans au moins 50,01 pour cent des actions de Macarthur à 19h00 (heure de Brisbane) le 28 octobre 2011.

L'offre de PEAMCoal est valable jusqu'au 28 octobre 2011, à moins qu'elle ne soit prolongée. PEAMCoal a actuellement un intérêt de référence dans Macarthur d'environ 22,78 pour cent.

Tous les membres participants du Conseil d'Administration de Macarthur ont recommandé que les actionnaires de Macarthur acceptent l'offre de PEAMCoal, en l'absence d'une proposition supérieure. L'offre de PEAMCoal estime les avoirs de Macarthur à environ A\$4,8 milliards.

Les actionnaires de Macarthur qui souhaiteraient obtenir des informations supplémentaires sont priés de contacter le service d'information sur l'offre PEAMCoal en composant le 1800 992 039 (pour les appels venant d'Australie) ou le +61 2 8280 7692 (pour les appels en dehors de l'Australie).

-Fin-

Déclarations prospectives de Peabody Energy

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse sont prospectives (« forward-looking ») aux termes du « Private Securities Litigation Reform Act of 1995 » des Etats-Unis d'Amérique). Ces déclarations prospectives sont fonction de nombreuses hypothèses que la société considère comme étant raisonnables, mais ces hypothèses sont sujettes à une gamme étendue d'incertitudes et de risques d'affaires qui signifient que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes. Ces facteurs sont difficiles à prévoir et pourraient se situer en dehors du contrôle de la société. La société ne s'engage pas à mettre à jour ces déclarations prospectives. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats obtenus comprennent notamment ceux décrits dans le présent communiqué de presse ainsi que les risques détaillés dans les rapports de la société déposés auprès de la « Securities and Exchange Commission » des Etats-Unis d'Amérique.

Déclarations prospectives d'ArcelorMittal

Le présent document comporte des informations et des déclarations prospectives concernant ArcelorMittal et ses filiales. Les déclarations axées sur l'avenir peuvent être identifiées par l'emploi des termes "sera/seront", "croient/sont d'avis", "s'attendent à" ou autres expressions connexes. Bien que la direction d'ArcelorMittal considère que les attentes que reflètent de telles déclarations prospectives soient raisonnables, les investisseurs et les détenteurs de titres d'ArcelorMittal sont prévenus que les informations et déclarations prospectives sont sujettes à de nombreux risques et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et se situent généralement en dehors du contrôle d'ArcelorMittal, ce qui signifie que les résultats et développements réels obtenus pourraient différer sensiblement et négativement de ceux qui ont été exprimés, sous-entendus ou projetés par ces informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent ceux qui ont été discutés ou identifiés dans le cadre des documents déposés auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg et par la « Securities and Exchange Commission » des Etats-Unis (SEC) soumis ou à être soumis par ArcelorMittal, y compris le rapport annuel d'ArcelorMittal consigné dans le Formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 enregistré auprès de la SEC. ArcelorMittal ne s'engage aucunement quant à la mise à jour publique de ses déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations obtenues, d'évènements futurs ou autrement.

Concernant Macarthur Coal

Macarthur Coal est un producteur de première ligne de charbon métallurgique PCI (injection de charbon pulvérisé) disposant de biens de production et de développement situés dans le bassin de Bowen, Australie, et comprenant notamment la joint venture Coppabella et Moorvale, Middlemount et Codrilla. Il détient des réserves de charbon de l'ordre de 270 millions de tonnes et des ressources totales d'environ 2,3 milliards de tonnes.

Concernant Peabody Energy

Peabody Energy est la société de production de charbon la plus importante du secteur privé et un leader mondial pour les solutions liées au charbon propre. Avec des ventes de l'ordre de 246 millions de tonnes et près d'US\$7 milliards de recettes en 2010, Peabody Energy alimente 10% de la production d'énergie des Etats-Unis et représente 2% de l'électricité produite à l'échelon mondial. Pour plus d'informations concernant Peabody Energy, rendez-vous sur : www.peabodyenergy.com. **Personne à contacter : Vic Svec (+1 314 342-7768)**

Concernant ArcelorMittal

ArcelorMittal est la première société mondiale minière et d'acier intégrée, et possède des opérations dans plus de 60 pays. En 2010, ArcelorMittal avait des recettes d'US\$78 milliards et une production d'acier brut de 90,6 millions de tonnes, ce qui représente environ 6% de la production d'acier mondiale. En 2010, les opérations minières d'ArcelorMittal ont engendré une production de 47 millions de tonnes de minerai de fer et de 7 millions de tonnes de charbon métallurgique. Pour plus d'informations concernant ArcelorMittal, rendez-vous sur : www.arcelormittal.com.

Personne à contacter : Giles Read (+44 20 3214 2845)